

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre des
membres : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 09 Novembre 1998
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Présents : 35 votants

Tous les Délégués

sauf : MM. WELTZER, WEISS A., ZINCK, Mme MAECHLING -excusés-
M. BABILON (excusé) était représenté par M. SCHERTZ
MM. Ch. MEYER, RUSTENHOLZ, MESSMER

N° 30/98

OBJET : RESEAU BIBLIOTHEQUES

Le Président informe le Conseil Communautaire que l'opération de mise en réseau des bibliothèques communales et associatives de la Vallée de la Sauer avait été inscrite à la programmation annuelle 1997 du Contrat de Développement ainsi qu'à la programmation 1998. Un complément de financement pourrait être accordé à la Communauté de Communes -pour cette opération- dans le cadre des fonds européens LEADER.

- Vu la délibération du Bureau en date du 26 octobre 1998 approuvant le programme de développement 1998 de développement local du Contrat d'Objectifs 1996 - 2000

- CONSIDÉRANT qu'un complément de financement peut être obtenu dans le cadre des fonds européens LEADER

- CONSIDÉRANT le programme global de dépenses et de financement de l'opération proposé par l'Association VALOISIRS

le Conseil Communautaire, sur proposition du Bureau, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

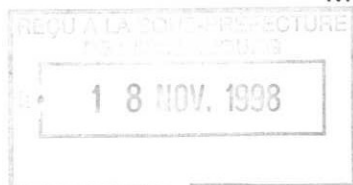
. d'approuver le programme global de dépenses et de financement de l'opération mise en réseau des bibliothèques proposée par l'association VALOISIRS pour un montant global de 170 000 Frs en fonctionnement et 40 000 Frs en investissement ;

- d'approuver les participations de la Communauté de Communes inscrites à ce programme pour un montant de 97 000 Frs en fonctionnement (dont 64 000 Frs au titre de la subvention annuelle versée pour le poste d'animateur socioculturel) et 28 000 Frs en acquisitions de matériels pédagogiques ;

- de charger le Président d'appuyer la demande de subvention européenne dans le cadre du programme LEADER introduite par VALOISIRS pour un montant de 73 000 Frs en fonctionnement et 12 000 Frs en matériel sur un programme primable de 170 000 Frs en frais d'animateur et de fonctionnement et de 40 000 Frs en dépenses de matériels (livres et matériels pédagogiques).

Pour copie conforme

MORSBRONN-LES-BAINS, le 10 novembre 1998



Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' and 'L'.